Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0179

Accord de partenariat UE-Îles Cook dans le domaine de la pêche durable (2025-2032): protocole de mise en œuvre

Résolution législative du Parlement européen du 20 mai 2026 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, du protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et le gouvernement des Îles Cook (2025-2032) (13158/2025 – C10-0346/2025 – 2025/0287(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil (13158/2025),

– vu le projet de protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et le gouvernement des Îles Cook (2025-2032) (13165/2025),

– vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 43, paragraphe 2, ainsi qu'à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), et à l'article 218, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C10-0346/2025),

– vu l'évaluation budgétaire par la commission des budgets,

– vu l'article 107, paragraphes 1 et 4, l'article 117, paragraphe 7, ainsi que l'article 58 de son règlement intérieur,

– vu l'avis de la commission du développement,

– vu la recommandation de la commission de la pêche (A10-0092/2026),

1. donne son approbation à la conclusion du protocole;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux

parlements des États membres et des Îles Cook.